



LA VIE DES COMMERCES DANS NOTRE COMMUNE

Ouverture de l'Auberge «Le Castel»

M. Mme JANIN venant de la région Lyonnaise, ont repris le commerce « Bar-hôtel-restaurant » le 13 juillet 2009. Ce commerce redevient l'AUBERGE LE CASTEL et connaît d'ores et déjà une bonne affluence.

Nous souhaitons que chacun apprécie leur talent et leur réserve un accueil chaleureux.

Menu du jour à 11650. Week-end : menu à thème avec cassoulet le 31/10 et 1/11 et cuisses de grenouille le 7 et 8 novembre.

Fermeture les lundis et mercredis après-midi après le

MAIRIE ET AGENCE POSTALE

<u>Horaires d'ouverture</u>: Pendant les congés de fin d'année du 21 décembre au 4 janvier :

- -Ouverture du lundi au jeudi de 10h à 12h15
- -Le samedi 26 décembre de 9h à 11h30

<u>Fermeture le samedi 2 janvier 2010 (en cas de nécessité s'adresser à la Poste de Gençay).</u>

Ouverture d'un dépôt de pain

Comme vous avez pu le constater, Mme TINGAULT a cessé son activité au 01/10/09. Nous lui souhaitons une très bonne retraite et la remercions pour son travail de qualité et pour toutes ces années au service de ses clients.

M. SENNELIER, boulanger à Joussé, a créé un dépôt de pain dans les anciens locaux de la boulangerie. Il projette également la création d'un multiservice début 2010.

Horaires d'ouverture du dépôt de pain :

- -Les lundis, mercredis et vendredis de 7h30 à 12h30 et de 16h30 à 19h
- –Les jeudis et samedis de 7h30 à 12h30
- -Les dimanches de 7h30 à 13h
- Fermeture le mardi toute la journée, cependant un dépôt de pain est assuré à l'Auberge Le Castel.

PANDEMIE DE GRIPPE A

Des mesures ont été prises au niveau national pour éviter autant que possible la contamination par la grippe A H1N1. Conformément aux instructions préfectorales notre commune s'est dotée d'un plan de continuité administrative (PCA) pour faire face, autant qu'il se peut, à une éventuelle pandémie. Ce plan vise à maintenir les services indispensables tout en préservant nos agents.

Ainsi en cas de pandémie sévère, la mairie et l'agence postale ne seront ouvertes au public que le matin du lundi au samedi de 10h à 12h15 et un seul agent sera à votre disposition.

Dans cette éventualité nous vous serions également reconnaissants de suivre les recommandations qui vous seront données par les médias et les affiches, comme entre autres, le port du masque, la désinfection des mains..... Tout comme pour le plan canicule, les personnes fragiles ou isolées peuvent se signaler à la mairie si elles le souhaitent afin que nous puissions leur apporter assistance en cas de besoin.

A cet effet la Mairie et la Maison médicale sont d'ores et déjà équipées d'un distributeur de masques et de gel hydro alcoolique. Pour votre santé et celle des autres, soyez citoyen et adoptez ces gestes simples.

Un plan de vaccination va également être mis en place dans les prochaines semaines. Vous serez informées de la conduite à suivre par votre caisse maladie.

Le pire n'est jamais certain, aussi ne paniquons pas, tout en restant prudents et en respectant les consignes données par les autorités responsables de ce dossier.

Et, n'oubliez pas : Les gestes de chacun font la santé de tous !

REPAS DES AINES

Comme l'an passé, le CCAS et le conseil municipal convient les aînés <u>de 75 ans et plus</u> (accompagnés de leur conjoint) à partager un repas convivial.

> Le vendredi 4 décembre à 12h à la Salle des Fêtes

Nous prions les personnes concernées de bien

vouloir s'inscrire en téléphonant à la mairie au 05 49 87 80 11 avant le 28 novembre dernier délai.

PROJET D'EOLIENNES

L'étude de ZDE (zone de développement éolien) menée par la Communauté de Communes du Pays Gençéen a permis de déterminer entre autres, sur la commune de Château-Garnier, une poche au sudouest, en limite de Saint-Romain et Chapelle-Bâton, où il est possible d'implanter des écliennes. La Société ENERTRAG, spécialisée dans ce domaine, mène actuellement une étude de faisabilité. Une réunion d'information publique aura lieu prochainement.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

L'évolution et la restructuration des services postaux nous a conduit à définir la dénomination et numérotation des rues afin d'optimiser au mieux la distribution du courrier dans les meilleurs délais.

Le travail préparatoire étant terminé, les panneaux et les numéros seront posés très prochainement.

En collaboration avec le service de distribution du courrier de l'Isle-Jourdain, une lettre d'information va être distribuée aux personnes concernées dans les prochains jours. Vous y trouverez toutes les données individuelles vous concernant et nous restons à votre disposition pour tous renseignements à votre convenance.

Suivant les recommandations des spécialistes, ne soyez pas surpris si les numéros ne se suivent pas toujours! Des numéros ont été réservés pour d'éventuelles nouvelles habitations (les numéros bis et ter sont à éviter).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes récemment arrivées sur notre commune et les jeunes qui auront 18 ans avant le 1er février 2010 devront se présenter à la Mairie, munies d'une pièce d'identité et pour tout nouveau résident, d'un document justifiant leur domicile à Château-Garnier avant le

Commémoration du 11 novembre

Cette année, le rendez-vous est fixé à 12h devant la mairie.

Un vin d'honneur sera servi dans l'ancienne grande salle de l'Auberge Le Castel.

MUSIQUE A CHATEAU-GARNIER

L'école de musique de la communauté de communes, La Cendille, propose des ateliers et des cours collectifs basés sur l'oralité et le plaisir musical. Elle pourrait en organiser à Château-Garnier afin de nous éviter les déplacements. Ces ateliers pourraient s'adresser aux enfants, aux adolescents ainsi qu'aux adultes. Pour qu'ils voient le jour, il faut réunir des groupes d'au moins 5 personnes.

Un groupe d'enfants de 7 à 11 ans est déjà en voie de constitution. La cotisation annuelle s'élèvera à 120 € payable en 3 fois.

Si vous êtes intéressé pour votre enfant ou pour vous-même ou si vous souhaitez des renseignements, veuillez prendre contact en téléphonant à :

Edwige Monfront 05-49-87-87-91

RECENSEMENT AGRICOLE 2010

La DRAAF recherche des enquêteurs (renseignements en Mairie) pour la période de septembre 2010 à 2011.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature à l'adresse suivante :

DRAAF SRIRE,

20 rue de la Providence

BP 537

86020 POITIERS CEDEX

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a désormais lieu tous les 5 ans.

Pour notre commune, il se déroulera du 20 janvier au 20 février 2010.

Nous vous rappelons que les informations recueillies resteront confidentielles et ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins que celle du recensement de la population.

Un agent enquêteur nommé par le Maire vous remettra les imprimés à remplir (il vous aidera en cas de besoin). Cet agent sera muni d'une carte, et nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

NB : si vous êtes intéressé(e) pour postuler au poste d'agent recenseur, merci de déposer votre candidature en mairie au plus tôt.